



ASSOCIATION FRANÇAISE
DES YACHTS DE TRADITION

COMPTE-RENDU

Assemblée Générale Ordinaire du Jeudi 5 octobre 2023 à la Société Nautique de Saint-Tropez (incluant la concertation annuelle avec les organisateurs)

L'Assemblée Générale 2023 a été convoquée par courrier électronique daté du 30 août 2023 avec comme Ordre du Jour :

1. Introduction
2. Rapport financier
3. Rapport moral
4. Election des membres du Conseil d'administration venant à renouvellement *
5. Désignation du Bureau et du Président par le CA *
6. Evénements classiques AFYT :
 - Retour des organisateurs sur la saison 2023
 - Calendrier des événements
 - Projets de calendrier 2024 / 2025 / 2026
 - Travaux CIM sur les conditions communes d'organisation des régates (eStela, Pavillons de Classe, Instructions de Course...)

Nota : en lieu et place de la réunion AFYT Organismateurs habituelle
7. Jauge et CIM : application 2023 et évolutions de la jauge CIM – Organisation et ambitions du CIM pour 2024
8. Questions diverses

1 INTRODUCTION

Le Président remercie les membres présents et les représentants des organisateurs (voir liste en fin de message) pour leur participation, ainsi que la Société Nautique de Saint-Tropez et son Président Pierre Roinson pour son accueil.

2 – RAPPORT FINANCIER

Les comptes de l'exercice 2022 écoulé sont présentés par le Trésorier.

Les principales informations à retenir pour l'exercice 2022 sont :

- Les recettes pour un total de + **XX.XXX Euros** (contre + 17.276 Euros en 2021), dont les cotisations des membres et certificats de jauge : le nombre total de jauge de l'année 2022 est de 140 contre 109 en 2021.
- Les dépenses (frais de déplacement, de secrétariat, cotisation CIM, ...) : **- XX.XXX Euros** (contre - 14.744 Euros en 2021).
- Le résultat de 2022 est de **+ X.XXX Euros** (contre + 2.533 Euros en 2021).
- La disponibilité en caisse fin 2022 est : + **XX.XXX Euros** (contre + 39.681 Euros en 2021) dont **XX.XXX €** sur notre Livret épargne BNP.

* : valeurs à fournir par le trésorier après validation des comptes.

Concernant les **cotisations pour 2024** il est décidé par l'assemblée générale de ne pas les modifier par rapport aux années précédentes. Les montants des cotisations et frais sont définis comme suit :

- Cotisation des membres (armateur ou amateur) : 30 Euros,
- Jauge renouvellement : 70 Euros, (en plus de la cotisation membre)
- Jauge pour la première année : 140 Euros, (en plus de la cotisation membre)
- Frais associés aux opérations de jauge (non-membre de l'AFYT) : 200 Euros.

En ce qui concerne les membres organisateurs

Le conseil d'administration décide de confirmer le barème suivant :

- 1000 Euros : pour Régates Royales, Voiles d'Antibes et Voiles de Saint-Tropez,
- 200 Euros : pour Voiles du Vieux Port / Calanques classique, Voiles de Cassis, Porquerolle's classic, Trophée Bailli de Suffren, Corsica Classic, Coupe de printemps et d'automne du Yacht Club de France et autres événements.

3 RAPPORT MORAL

Le Secrétaire Général présente un rapport moral basé sur une analyse du déroulement de la saison et les relations avec les entités concernées par les Yachts de Tradition (voir pour le CIM le §7).

Régates – Participation 2022

La saison 2022 avait permis de retrouver une fréquentation équivalente à celle de la période antérieure à celle de la pandémie Covid-19.

Un premier bilan de l'année 2023 peut être fait compte tenu de la date de l'AG, pour cette saison qui retrouve une belle croissance :

- **Dames de Saint-Tropez** : une vingtaine de participants et les femmes à l'honneur, une belle réussite d'entrée de saison dans la convivialité malgré une régates annulée par manque de vent.
- **Voiles de Cassis** : une trentaine de classiques pour trois belles manches courues, et un accueil à la hauteur, avec notamment une première utilisation de eStela, avec projection sur grand écran, avec des captages vidéo.
- **Régates Napoléon** : annulé pour cause de manque de soutien financier local.
- **Voiles d'Antibes** : une soixantaine de bateaux pour cette édition avec 4 manches courues. L'événement retrouve son statut d'épreuve phare du début de saison et son esprit festif, et devient la première épreuve du Championnat CIM.
- **Porquerolle's Classic** : une bonne quarantaine de participants pour 3 manches courues dans le cadre magnifique de Porquerolles et son accueil convivial.
- **Coupe de Printemps du YCF** : transformée en rallye sans régates.
- **Voiles du Vieux Port** : 25 participants pour une belle édition avec 3 manches courues.
- **Trophée Bailli de Suffren** : une quinzaine de participants, dont une majorité de classiques pour cette belle édition, malgré une étape neutralisée par manque de vent.
- **Corsica Classic** : une dizaine de classiques pour 5 manches itinérantes et des belles participations.
- **Régates Royales** : plus de 60 classiques pour un total de 130 participants, et toujours des régates de très haut niveau en baie de Cannes, avec des parcours « banane » bien appréciés.
- **Coupe d'Automne du YCF** : annulée pour cause de manque de vent.
- **Voiles de Saint-Tropez** : très beau plateau pour cette édition, avec plus de 80 classiques. Conditions météo parfaites et nouvelle organisation à terre, en gardant un bel esprit festif.

A noter aussi une belle édition de la Monaco Classic Week, et des habituels rassemblements (hors calendrier Trophée AFYT) avec notamment le nouveau Défi « Pourquoi pas » entre Porquerolles et Ajaccio.

6 – CALENDRIER DES EVENEMENTS – CONDITIONS D'ORGANISATION.

Tient lieu et place de la réunion AFYT Organisateur habituelle

Le projet de **calendrier annuel** des événements français en Méditerranée a été proposé fin août pour les années 2024, 2025 et 2026 pour examen et concertation par les organisateurs.

Le calendrier 2024 présenté en annexe prend en compte les modifications actées en séance. A noter la possible reprise du Trophée Pasqui (créneau à trouver en septembre 2024).

A noter que le calendrier 2024 CIM prend en compte des dispositions exceptionnelles, avec notamment le déplacement des Régates de Barcelone (Trophée Puig) de mi-juillet à début septembre (pour cause d'America's cup), et que les Régates de Naples (fin juin) seront anticipées d'une semaine pour faire le lien avec les régates de l'Argentario.

Pour 2025 les dates tardives des Voiles d'Antibes ne semblent pas poser problème pour les événements à suivre.

Concernant les **Conditions d'organisation**, il a été mis en application les orientations soutenues par le CIM :

- Instructions de Course type : pour la plupart des événements la prise en compte de ces IC type permet de converger vers des conditions de régates similaires
- Pavillons de classes CIM : la distribution des pavillons de classe a permis d'uniformiser les visuels des classes (sans encore avoir une convergence complète des catégories des différents événements). Les couleurs des classes de référence sont : - **Big Boats** = violet - **Epoque Aurique** = blanc - **Epoque Marconi** = jaune - **Classique Marconi** = vert - **Classic IOR** = rose
- Classic IOR : le développement de cette nouvelle catégorie (ex-IOR entre 1970 et 1984) a connu des débuts prometteurs, permettant d'accepter de nouveaux bateaux intéressants, et de libérer la catégorie « Classique Marconi » des bateaux les plus récents et performants.
- eStela : l'utilisation du système de suivi de régate à partir de téléphone portable, a connu une belle progression, avec environ 40% au début des événements jusqu'à 70% en fin d'événements.

A noter l'utilisation de la jauge CIM lors d'événements en Atlantique et Manche, et notamment pour la Richard Mille Cup qui a eu lieu en juin entre Falmouth, Dartmouth, Cowes et Le Havre. Une belle réussite, avec notamment une trans-Manche avec départ décalé d'anthologie...

7 - JAUGE : APPLICATION ET EVOLUTIONS

(Modifications et applications de la Jauge CIM – Relations avec le CIM)

Pas de grande modification pour la saison 2023 des règles de jauge CIM (de simples ajustements), mais plutôt la consolidation des modifications 2022 :

- La meilleure prise en compte des surfaces réelles des voiles (recouvrement des voiles d'avant) et promotion de retour aux configurations d'origine,
- Création d'un coefficient C_b de classe d'origine séparé du C_a (coefficient de gréement) permettant de mieux caractériser ce facteur et de séparer les variables,
- Augmentation de l'importance du coefficient d'authenticité C_o et du poids relatif du gréement dans l'évaluation, qui prend maintenant en compte les évolutions de configuration (barres de flèche...) et des câbles (dyneema), en remplacement du Pv « mât à structure évoluée ».

Les résultats sont jugés plutôt positifs.

Nouvelle catégorie Classic IOR :

Lancé cette année avec comme principe d'identifier des yachts ex-IOR lancés entre 1970 et 1984 pouvant justifier d'un certificat de jauge dans la période, et d'une bonne conformité à la configuration d'origine. Les coques en composite sont acceptées, mais les productions de série ont une acceptabilité conditionnée par une approbation de la Commission de Jauge du CIM.

Le handicap est principalement basé sur le rating CIM, avec quelques adaptations spécifiques.

Il est convenu de faire en fin de saison une analyse du fonctionnement Classic IOR avec le groupe dédié, puis la Commission de jauge et le CA / AG du CIM.

Les principaux sujets à traiter pour la prochaine période sont :

- Ajustement des coefficients et constantes (si nécessaire) notamment pour S_f , P_p type 1, aménagements intérieurs, balcons et filières, ...
- Clarification de la caractérisation des winchs self-tailing
- Re-examen des pénalités pour winchs assistés / bonifications pour utilisation de foc ballons
- Travail sur les catégories : possibilité de séparer les Big Boats entre type « racers » et type « goelettes », et identification d'une classe « cruisers »
- Traitement des cas particuliers ...

Pour les grandes évolutions (prochaine édition en 2026) : identification des grands sujets, et notamment mesure de surface de voile, estimation déplacement... et travaux avec d'autres jauges classiques pour voir les possibles conditions de convergence.

Relations avec le CIM :

Pour mémoire le changement de statut du CIM a été mis en application lors de l'Assemblée Générale du 21 avril 2022, qui a validé le nouveau règlement de jauge, et désigné un Conseil d'Administration avec pouvoir étendu, composé de 9 membres, et dont le Bureau est :

- Frédéric Berthoz : Président
- Francesco Foppiano : Vice-président
- Andrés de León : Vice-président
- Thierry Leret : Trésorier
- Renaud Godard : Secrétaire Général

Ce Conseil a organisé l'activité du CIM à travers 4 Commissions :

- Commission de Jauge (Renaud Godard) : dont la composition a été ouverte à d'autres personnalités, et organise son activité au travers de Groupe dédiés.
→ Travaux prévus identifiés au §7.
- Commission Calendrier, Evénements et Sponsoring (Andrés de León) : chargée de coordonner les calendriers des grands événements, de l'organisation du Championnat CIM, et de trouver des partenaires pour supporter ces actions.
→ Championnat CIM 2023 avec 10 épreuves – la remise des prix est prévue durant les Voiles d'Antibes 2024 (première épreuve du Championnat CIM 2024. Pas de partenaire pour le moment. Calendrier 2024 en cours de consolidation.
- Commission Communication, Culture, Relations et Innovations (Francesco Foppiano) : en charge de restaurer la communication du CIM (logo, site, réseaux...), de développer et promouvoir la culture maritime et les régates classiques.
→ Site Web restructuré, visibilité assurée notamment avec les Pavillons de classe CIM, initiative à Imperia, Monaco et Cannes avec la disponibilité du motor-yacht Thelas. Communication à reprendre après la défaillance du contrat avec un spécialiste.
- Commission Sécurité Régates (Thierry Leret) : chargé de réfléchir aux conditions pratiques et réglementaire d'organisation des événements, pour faciliter la vie des organisateurs et participants, tout en rendant nos régates plus sûres.
→ publication des Instructions de Course type

Frédéric Berthoz, en tant que Président à la fois de l'AFYT et du CIM entend développer les actions en complète synergie.

8 - QUESTIONS DIVERSES

Les événements de la fin de l'année à l'occasion du Nautic de Paris sont confirmés le 16 décembre 2023, avec la remise des prix du Trophée AFYT au Musée de la Marine, et la « Soirée des Équipages & Neptune de la Voile Classique » le soir au Yacht Club de France.

La réunion est close à 10h45.

Conseil d'Administration - Présents & Représentés :

Frédéric BERTHOZ	Henri FERBUS (représenté)
Yann JOANNON	Lionel PEAN
Renaud GODARD	Thibaud ASSANTE
Roger GIBERT	Francis VAN de VELDE (quittant)
Bruno TROUBLE	Pierre ROINSON (représenté)
Jérôme NUTTE (entrant)	William BOREL
Jean-François CUTUGNO (représenté)	Président du YCF (représenté)

MEMBRES AFYT Présents et/ou Représentés :

Evénements représentés :

Les Dames de Saint-Tropez - Les Voiles d'Antibes - Les Régates Royales - Les Voiles de SaintTropez - Calanques Classique / Les Voiles du Vieux Port - Trophée Bailly de Suffren - Coupe de printemps et d'Automne du YCF - les Voiles de Cassis - Régates Napoléon - Corsica Classic - Porquerolle's Classic - Monaco Classic week

Présents ayant signé la feuille de présence :

Gilbert Pasqui – Trophée Pasqui	Aurélie l'Huillier - YCP
Jérôme Nutte - YC Cannes	Sebastien Le Ber - YCP
Philippe Denonfoux - Voiles de Cassis	Thierry Leret - YCM
Yann Joannon - Voiles d'Antibes	Daria Cabai – ST CHRISTOPHER
François Flotard - ESTEREL	Laurent Delage - CHINOOK
William Borel - ONE WAVE	Roger Gibert – AFYT
Loic Melliand – MANITOU	Francis Van de Velde - ALOHA
Patrick De Barros - FALCON	Jean-Pierre Sauvan – MARIA GIOVANNA
Bruno Troublé - P class	Frédéric Berthoz - NAGAÏNA
Lionel Péan - Marenostrum R. - HERMITAGE	Renaud GODARD - AFYT
Thibault Assante - CCY	Sebastien David - YCF
Jean-Pierre Coulet – RAINBOW III – SNM VdVP	

Pouvoirs reçus de :

Philippe Héral YCF	Carl OLLIVIER - RATAFIA
Henri Ferbus - PALYNODIE	Dominique Barrière – SOLITAR NOSC
Patrick Collard - VELA	Frédéric Rousseau – ESPAR II
Florence URUTTI - SAGITTARIUS	

Annexe :

Calendrier des Régates AFYT pour 2024

Programme AFYT 2024 – version mise à jour du 14-11-2023

www.afyt.fr